



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Septième session

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions relatives à l'appareil
subsidaire de la Commission, y compris les activités
des institutions régionales: Commerce et investissement**

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session

Résumé

Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa troisième session à Bangkok du 20 au 22 novembre 2013. Le Comité a examiné l'évolution récente du commerce et de l'investissement et les questions de politique s'y rattachant, et a formulé un certain nombre de recommandations concernant le commerce et l'investissement inclusifs et durables et la promotion de l'intégration et de la coopération régionales dont on trouvera une présentation à la section I du présent rapport.

La Commission est invitée à examiner le présent rapport, à approuver les recommandations formulées et à donner au secrétariat des directives concernant ses activités futures.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	2
II. Compte rendu des travaux.....	4
A. Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique.....	4
B. Rapports sur les activités des institutions régionales: Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et Centre pour la mécanisation agricole durable.....	8

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

C.	Initiatives de coopération régionale dans le cadre du sous-programme.....	9
D.	Initiatives mondiales ayant des implications pour le sous-programme.....	11
E.	Collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales	13
F.	Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement.....	14
G.	Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement.....	15
H.	Mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.....	16
I.	Questions diverses	17
J.	Adoption du rapport	17
III.	Organisation de la session	17
A.	Ouverture, durée et organisation.....	17
B.	Participation.....	18
C.	Élection du Bureau.....	18
D.	Ordre du jour.....	18
Annexe	Liste des documents	20

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité prie le secrétariat de renforcer et d'élargir les mécanismes de coopération régionale et activités d'assistance technique pertinents pour aider les pays de la région Asie-Pacifique à tirer parti du commerce et de l'investissement et des réformes connexes, en portant une attention particulière au renforcement des capacités des pays les moins avancés dans le domaine du commerce et de l'investissement et de leur participation effective au commerce et à l'investissement régionaux.

2. En particulier, le Comité s'accorde à reconnaître que les activités menées dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce (ARTNeT) et du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT) ont été productives et poussées par la demande et engage à la poursuite de ces activités.

3. Le Comité reconnaît que des forums régionaux comme le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce et le Forum Asie-Pacifique des entreprises constituent un cadre utile pour l'échange d'informations, de connaissances et de données d'expérience acquises par les pays.

4. Le Comité convient que l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) offre un mécanisme complémentaire au service de l'intégration régionale, en particulier celle des pays marginalisés dans l'économie régionale, et appuie ainsi les initiatives du secrétariat visant à élargir l'adhésion à l'Accord.
5. Le Comité demande au secrétariat, en collaboration avec les États participant à l'APTA, de se doter des moyens nécessaires pour mesurer l'impact économique et l'application de l'Accord.
6. Ayant été informé de la conclusion du quatrième cycle de négociations tarifaires dans le cadre de l'APTA, le Comité prie le secrétariat d'entreprendre des recherches permettant de mesurer l'impact de la réalisation des engagements pris au titre de l'APTA, y compris une analyse de l'efficacité des engagements pris au cours du quatrième cycle.
7. Le Comité note qu'il importe d'accroître l'appui financier en faveur des activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et du Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) et des activités de vulgarisation de ces institutions auprès des donateurs et des partenaires.
8. Le Comité reconnaît que les diverses initiatives mondiales et les résultats des conférences mondiales ont d'importantes incidences sur le travail du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement et, à cet égard, prie le secrétariat de poursuivre ses programmes de développement des capacités dans ce domaine afin d'assurer une bonne mise en œuvre de ces initiatives et résultats.
9. En particulier, le Comité demande au secrétariat d'élaborer un programme de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'investissement en prévision du programme de développement pour l'après-2015 actuellement en cours de préparation. À cet égard, il conviendrait d'accorder la priorité au renforcement des capacités du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), aux pratiques commerciales responsables et à la constitution de partenariats public-privé efficaces pour traiter des problèmes de développement dans le domaine du commerce et de l'investissement.
10. Le Comité recommande que les organisations mondiales et régionales de développement qui projettent d'organiser des activités d'assistance technique dans la région Asie-Pacifique dans le domaine du commerce et de l'investissement coordonnent ces activités avec le secrétariat afin d'assurer une utilisation rationnelle des ressources.
11. Le Comité approuve de manière générale les propositions du secrétariat concernant l'orientation stratégique et le fonctionnement du Comité¹ mais demande que ces propositions soient mises en œuvre étape par étape et dûment coordonnées avec les discussions en cours et l'action engagée pour modifier l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 69/1 de cette dernière. Selon le Comité,

¹ Voir E/ESCAP/CTI(3)/7/Rev.1.

idéalement, les propositions ne devraient pas avoir d'incidence financière supplémentaire pour les États membres.

12. Le Comité appuie l'établissement d'un bureau permanent et prie le secrétariat d'entreprendre une étude de faisabilité sur un tel bureau et de rédiger un projet de mandat pour ce bureau pour examen par les États membres.

13. Le Comité a examiné et appuie de manière générale le cadre stratégique proposé pour la période 2016-2017 pour le sous-programme Commerce et investissement².

14. Le Comité s'accorde pour faire aller de l'avant les négociations relatives à l'accord sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier mais prend note de la nécessité de discussions complémentaires. À cet égard, il demande au secrétariat d'organiser une réunion intergouvernementale ad hoc avant la soixante-dixième session de la Commission afin d'incorporer les révisions pertinentes dans le projet d'accord existant.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique

15. Le Comité était saisi du *Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*³ ainsi que d'une note du secrétariat contenant un résumé dudit rapport (E/ESCAP/CTI(3)/1). Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté les conclusions de ce rapport.

16. Les délibérations du Comité sur le thème du *Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*, « Renverser le cours des choses: vers le commerce et l'investissement inclusifs », a fait l'objet d'une table-ronde, animée par M. Nam Viyaketh, Ministre de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao.

17. Les hauts responsables ci-après ont fait des exposés au cours de la table-ronde: U Maung Myint, Ministre de l'industrie du Myanmar; M^{me} Barbara Meynert, Directrice de l'Institut mondial Fung; M. Roel Nieuwenkamp, Président du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); M. Hafiz A. Pasha, Professeur émérite à l'Université nationale Beaconhouse et ancien Ministre pakistanais du commerce.

18. M. Nam Viyaketh a noté que les politiques en matière de commerce et d'investissement pour le développement inclusif et durable devraient se compléter et tenir dûment compte des questions de durabilité socioéconomique et environnementale. Il a indiqué que dans son pays, le cadre juridique et réglementaire du commerce et de l'investissement faisait l'objet d'un renforcement conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

² E/ESCAP/CTI(3)/8.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.14.II.F.2.

19. U Maung Myint a informé le Comité que son pays avait déjà mis en œuvre diverses réformes pour améliorer la gouvernance, renforcer le cadre juridique applicable au commerce et à l'investissement et se disposer à travailler avec la Communauté économique de l'ASEAN de 2015 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le Gouvernement avait pour objectifs de réduire la pauvreté, créer des emplois et développer les zones rurales éloignées en attirant et libéralisant les investissements étrangers directs et en favorisant les PME et l'agro-industrie, ainsi que le secteur des exportations. Il a noté l'importance de la coopération régionale pour la promotion du commerce et de l'investissement inclusifs et durables par des accords commerciaux régionaux, par la construction d'infrastructures régionales et de programmes de financement pour les PME, de programmes régionaux de développement des capacités et de partage des connaissances, et par l'établissement d'une base de données statistiques sur le commerce et l'investissement, ainsi que l'adoption de cadres régionaux portant sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), y compris la transparence dans les industries extractives. À cet égard, il a insisté sur l'importance de la Communauté économique de l'ASEAN et de l'ASEAN+3.

20. M. Roel Nieuwenkamp a souligné l'importance des pratiques commerciales responsables et de la RSE pour l'ouverture du commerce et de l'investissement. L'adoption et l'application de pratiques commerciales responsables étaient importantes pour créer un climat plus propice aux investissements et faisaient aussi l'objet des examens des politiques d'investissement effectués par l'OCDE dans divers pays. Au nombre des normes mondiales adoptées en matière de RSE figuraient les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales⁴.

21. M. Niewenkamp a présenté les résultats de la Conférence CESAP/OCDE sur la coopération régionale en faveur des pratiques commerciales responsables, qui s'était tenue le 18 novembre 2013, juste avant la présente session du Comité, dans le cadre de la Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique. La conférence a noté que les gouvernements avaient un rôle important à jouer dans la mise en place d'un environnement propice au comportement responsable des entreprises. Tant les gouvernements que les entreprises devaient donner la priorité à l'amélioration des conditions de vie de la population. La Conférence a également débattu de la nécessité pour les pays asiatiques de se conformer aux normes mondiales, les chaînes d'approvisionnement étant à présent planétaires. En matière de coopération régionale, elle a appelé au renforcement de la coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est pour promouvoir la RSE.

22. M. Hafiz A. Pasha a noté que de nombreux pays d'Asie de l'Est avaient réussi à réduire la pauvreté grâce au commerce et à l'investissement. Toutefois, les perspectives de libéralisation du commerce et de l'investissement, notamment la conclusion du Cycle de Doha, étaient moins favorables dans un environnement mondial en pleine évolution caractérisé par la stagnation de la croissance des échanges. Un retour du protectionnisme était possible, en particulier du fait de l'utilisation d'obstacles non tarifaires, ce qui freinerait la croissance commerciale. Les dévaluations compétitives

⁴ Voir <http://mneguidelines.oecd.org>.

représentaient aussi un risque et, à cet égard, M. Pasha a demandé un meilleur alignement des monnaies asiatiques.

23. Selon lui, la libéralisation des échanges par la région s'était accompagnée d'une perte de recettes fiscales tirées des droits de douane, d'où moins de fonds disponibles pour le développement humain. Il existait certes des pôles de croissance autour des centres urbains dans certains pays, mais l'arrière-pays avait pris du retard et les inégalités de revenu s'étaient accrues. La stimulation de la demande intérieure n'était possible que si les pays disposaient de réserves de change. L'augmentation des exportations demeurait possible dans les industries agricoles à valeur ajoutée. Le traitement spécial et différentiel des pays les moins avancés était également important, mais des règles d'origine plus ouvertes pourraient entraîner des différends commerciaux. Il était regrettable que les progrès enregistrés durant le Cycle de Doha aient été limités et il fallait œuvrer pour empêcher le protectionnisme.

24. M. Pasha a souligné que l'accès à l'énergie était un facteur essentiel de la croissance future et qu'à cet égard, la coopération régionale était nécessaire pour promouvoir le commerce transfrontalier de l'énergie. Dans la mesure où les petits pays resteraient confrontés à des problèmes de balance des paiements, un mécanisme financier régional pourrait être préconisé qui permettrait de faire face à ces difficultés.

25. M. Pasha a par ailleurs précisé que le système généralisé de préférences GSP-plus appliqué par l'Union européenne au Pakistan résultait des fortes inondations ayant frappé le pays et que l'augmentation attendue des exportations ne représentait aucune menace pour les pays les moins avancés.

26. M^{me} Barbara Meynert a noté l'évolution du rôle des entreprises qui ne se bornaient plus simplement à faire de l'argent au profit de leurs actionnaires mais s'engageaient désormais activement dans la société et adoptaient les valeurs d'inclusivité et de durabilité. Selon elle, deux raisons expliquaient ce changement. Premièrement, la perception des questions sociales et environnementales par la société n'était plus la même et, de ce fait, l'adoption par les entreprises d'une conduite socialement plus responsable nourrissait de plus grandes attentes. Deuxièmement, l'Internet avait favorisé la transparence et permis d'exposer au grand jour le mauvais comportement de certaines entreprises, en nuisant ainsi à leur réputation. Il fallait que l'action des gouvernements soit mieux coordonnée et que ces derniers veillent à une application rigoureuse des institutions, des règles et des règlements. Ils devaient également promouvoir une société numérique qui maîtrise l'usage de l'Internet.

27. L'intervenante s'est référée au Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, qui jouait un rôle important dans l'organisation annuelle du Forum Asie-Pacifique des entreprises et avait créé le Réseau de l'entreprise durable pour promouvoir le comportement responsable des entreprises. Elle a exprimé son appui à la facilitation du commerce transfrontalier et à la coopération régionale visant à promouvoir le commerce sans papier tout en faisant observer qu'étant donné la dimension planétaire des échanges, seul le système commercial multilatéral pourrait établir un système mondial de règles pour la facilitation du commerce. Elle a noté que la numérisation

jouait un rôle important pour promouvoir la connectivité régionale ainsi que le commerce et l'investissement inclusifs.

28. Dans le cadre de la réunion-débat, le Comité a présenté les observations suivantes:

a) Les administrations locales jouaient un rôle important dans l'application des politiques de responsabilité sociale des entreprises.

b) Les accords commerciaux préférentiels risquaient certes d'affaiblir le système commercial multilatéral, mais il était aussi possible de les considérer comme des éléments constitutifs du système si la portée et le contenu de ces accords étaient plus généraux. De tels accords ne pourraient jamais remplacer le système commercial multilatéral, notamment pour ce qui était du règlement des différends.

c) Il existait des possibilités de développer la coopération entre sous-régions en matière de commerce et d'investissement.

d) Les PME jouaient un rôle central dans la réalisation d'une croissance inclusive et, à cet égard, l'accès des PME au financement et à l'infrastructure dont elles avaient besoin devrait être amélioré, par exemple par un processus de regroupement. Une plateforme informatique d'échange d'informations pour les PME pourrait également aider à équilibrer l'offre et la demande en matière de financement et d'autres services. Des efforts devaient en outre être faits pour aider les PME à adopter des pratiques responsables.

e) Il importait d'accorder plus d'attention aux besoins des États insulaires en développement du Pacifique, d'intégrer ces derniers au reste de l'Asie et d'améliorer à cet égard la connectivité, par exemple par leur participation à l'APTA.

29. À la suite de la réunion-débat, des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après: Bangladesh, Cambodge, Chine, Népal et République de Corée.

30. Tout en soulignant la primauté du système commercial multilatéral dans la gouvernance du commerce international, le Comité a reconnu que le commerce pouvait être promu par les arrangements commerciaux régionaux s'ils étaient efficacement appliqués, mais que divers pays défavorisés, en particulier les pays les moins avancés, restaient marginalisés et isolés.

31. À cet égard, le Comité a prié le secrétariat de renforcer les mécanismes régionaux afin d'intégrer plus efficacement les pays les moins avancés dans le commerce régional et de leur offrir des chances égales. Ces mécanismes devraient être fondés sur les principes de l'ouverture, de l'inclusivité et de la transparence.

32. Le Comité avait noté avec gratitude l'appui que la Chine et la République de Corée avaient apporté aux travaux du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement. La Chine en particulier avait apporté un appui financier au secrétariat dans le domaine du commerce et de la réduction de la pauvreté et avait accueilli le cinquième Forum Asie-

Pacifique de facilitation du commerce à Beijing en septembre 2013; la République de Corée, quant à elle, avait appuyé l'action du secrétariat en matière de facilitation du commerce.

33. Le Comité a été informé que divers pays parmi les moins avancés, tels que le Bangladesh, le Cambodge et le Népal, avaient maintenu un régime commercial libéral et étaient membres de l'OMC et de divers accords commerciaux préférentiels. Ces pays s'étaient employés à promouvoir le commerce et l'investissement, notamment par les moyens suivants: a) accroissement de l'appui au secteur privé, en particulier aux PME; b) diversification des exportations et des marchés d'exportation; c) développement de l'infrastructure; d) intégration du commerce aux plans de développement et de réduction de la pauvreté; e) modernisation du système douanier et facilitation du commerce; et f) aide aux sociétés pour qu'elles se conforment aux normes internationales techniques et sanitaires/phytosanitaires. Les délégations de ces pays ont demandé aux donateurs de les aider à développer leurs capacités en matière de commerce et d'investissement.

34. Le Comité a noté l'observation selon laquelle l'accès en franchise de droits et hors quota des exportations des pays les moins avancés aux marchés d'autres pays aidait à renforcer la compétitivité des pays les moins avancés.

35. La délégation de la République de Corée a recommandé de réduire les écarts dont souffrait la région en matière de facilitation du commerce en recourant aux technologies de l'information et de la communication. Elle a aussi appelé à une répartition équitable des avantages commerciaux et recommandé que les pays s'entraident à cet effet.

36. La délégation bangladaise a informé le Comité que son Gouvernement avait renforcé sa législation du travail pour améliorer les droits et la sécurité des travailleurs.

B. Rapports sur les activités des institutions régionales: Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et Centre pour la mécanisation agricole durable

37. Le Comité était saisi du rapport sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (E/ESCAP/CTI(3)/2).

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index?reportId=5_5538

